

ÉCOLE DOCTORALE N° 454

Sciences de l'homme, du politique et du territoire - SHPT

ÉTABLISSEMENTS

Université Grenoble Alpes – UGA

Université Savoie Mont Blanc - USMB

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Olivier Sevin, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Olivier SEVIN, Sorbonne Université

Experts : Mme Dominique MACAIRE, Université de Lorraine
M. Michel PETIT, Université de Bordeaux
Mme Natalia PINO-MUTTONI, Université Paris Descartes
Mme Laurence SIMMAT-DURAND, Université Paris Descartes

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Andrea DEL LUNGO

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2019

L'évaluation des écoles doctorales a été réalisée à partir des dossiers déposés par la communauté d'universités et établissements Université Grenoble Alpes (ComUE UGA). Au 1er janvier 2020, la ComUE UGA n'existe plus et l'établissement public expérimental nommé « Université Grenoble Alpes » est créé. Le présent rapport d'évaluation a été rédigé précédemment à ce changement, et la mention de ComUE UGA apparaît dans le document. Le présent rapport est adressé à l'établissement public expérimental Université Grenoble Alpes.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) 454 est l'une des 14 ED de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Grenoble Alpes (UGA). Il s'agit de l'une des plus importantes en effectifs du domaine Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (ALLSHS) et l'une des deux ED fortement pluridisciplinaire avec un champ de compétences très étendu, qui couvre les sciences humaines et une partie des sciences sociales. Le périmètre initial de l'ED correspond au regroupement des laboratoires de l'ancienne université Grenoble II, à l'exclusion du domaine du droit, de l'économie et de la gestion. Le regroupement disciplinaire est donc très large : sociologie, sociologie industrielle, sciences de l'éducation, psychologie sociale et expérimentale, psychologie clinique et pathologique, psychologie du travail et ergonomie, histoire, histoire de l'art, sciences politiques, urbanisme mention aménagement, sciences du territoire, géographie, architecture. L'ED regroupe 11 laboratoires dont les statuts et la taille sont très différents : cinq équipes d'accueil (EA), quatre sans label, deux unités mixtes de recherche (UMR). L'ED accueille 313 doctorants pour un potentiel d'encadrement de 89 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) en 2017/2018. Elle dispose d'un budget de 20 000 euros environ.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

La composition du conseil est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 : vingt membres plus le directeur dont cinq étudiants et deux représentants du personnel administratif et trois membres extérieurs. Ce conseil a été rééquilibré en faveur du plus gros laboratoire, le laboratoire Pacte et deux petits laboratoires ne sont pas représentés. Toutefois, il s'avère que dans les faits le conseil ne comporte aucun membre extérieur, aucune personnalité n'ayant accepté d'y participer. Le conseil se réunit trois fois par an, plus deux fois pour les contrats doctoraux. Un règlement intérieur est en cours de rédaction.

En ce qui concerne les moyens, l'ED ne dispose pas de bâtiment dédié mais la construction d'une Maison du doctorat est en projet. En attendant l'ED est abritée par une unité de formation et de recherche (UFR), à l'écart de la plupart des ED et du collège doctoral (CED), mais à proximité du lieu de travail des étudiants. Le secrétariat est inclus dans un espace doctorants, et dispose d'un équivalent 150 % temps plein jugé satisfaisant par la direction de l'ED. En matière de communication, il existe un site internet. Les élus doctorants doivent par ailleurs passer par la direction de l'ED pour avoir accès aux informations car ils ne bénéficient pas d'un accès direct à la liste de diffusion.

L'ED joue un rôle très limité en matière de recrutement des doctorants qui dépend quasi exclusivement des laboratoires, chacun menant une politique particulière : « certains apportent un soin particulier à la sélection (...), d'autres mettent en place une politique de contrôle des projets ». En ce qui concerne les sujets, compte tenu du caractère pluridisciplinaire de l'ED, la direction considère qu'il appartient aux laboratoires de contrôler l'intérêt scientifique du projet et que « l'ED n'a pas le pouvoir d'intervenir dans ces choix dès lors qu'ils sont validés par l'encadrant et par le laboratoire ». Aucune commission n'a donc été créée pour évaluer la qualité et la faisabilité des projets.

L'ED dispose de 7 contrats doctoraux (CD) « université » par an auxquels il faut ajouter les contrats IdEx (nombre non précisé), 23 conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) qui sont en cours, quelques contrats « région » ainsi que quelques bourses octroyées par des pays étrangers. C'est le conseil de l'ED qui se charge de l'attribution des contrats doctoraux « université » et qui organise un concours. Ce concours se déroule en deux étapes, admissibilité puis admission : lors de la deuxième phase, une douzaine de candidats sont auditionnés. La direction de l'ED déplore toutefois qu'un certain nombre de contrats IdEx ou bien sur appels d'offre soient attribués sans qu'elle ait son mot à dire. Compte tenu de la pauvreté et du caractère peu précis des éléments statistiques fournis, le comité Hcéres n'a pu déterminer, même après en avoir discuté avec la direction, le nombre de thèses sans financement dédié. Il n'a pas non plus été fait mention d'un quelconque seuil de financement, pas plus que du financement des fins de thèse.

L'accueil des doctorants s'effectue lors d'une demi-journée dédiée, fin novembre. Une charte (non jointe au dossier remis au Hcéres) doit être signée. Il n'est toutefois pas fait mention d'une convention de formation.

Les partenariats ED/laboratoires sont déséquilibrés : le cadre proposé par l'ED est assez formel et ne contraint guère les laboratoires dont les pratiques varient fortement. Les aspects de formation, valorisation, suivi des docteurs ainsi que les relations avec les partenaires extérieurs (région, etc.) relèvent d'autres niveaux que l'ED. La formation disciplinaire relève des laboratoires, et la formation transversale du CED. L'ED n'a organisé qu'une unique formation : une initiation aux statistiques spécifiquement dédiée aux doctorants de sciences humaines et sociales (SHS) qui, par ailleurs, a été appréciée.

La proportion du nombre de doctorants issus d'un autre établissement français est de 28 %, contre 53 % pour ceux issus d'un master obtenu dans l'établissement. La proportion de doctorants étrangers est de 18,7 % (Europe-Afrique, sans plus de précisions) ; les cotutelles représentent 15,3 % (Europe-Afrique du Nord-Proche-Orient sans plus de précisions, 9 concernant des universités italiennes). Compte tenu de la pauvreté des statistiques fournies, aucune évolution ne peut être retracée. Par ailleurs, la participation de l'ED à la mobilité des doctorants est annoncée mais demeure difficile à apprécier, faute de données précises.

Au final, le CED joue un rôle prépondérant avec un périmètre très large : responsabilités administratives, formations transversales, gestion des conflits, valorisation du doctorat. L'ED ne dispose que d'une faible autonomie.

• Encadrement et formation des doctorants

L'ED encadre un nombre de doctorants en légère diminution depuis 5 ans : 342 en 2013/2014 contre 313 en 2017/2018, le nombre de primo-entrants restant assez stable (58 en 2013/2014, 55 en 2017/2018). Le nombre d'encadrants est également assez stable : 91 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) en 2015/2016 contre 89 en 2017/2018. Le nombre moyen de doctorants par HDR ne baisse que très peu de 2015/2016 à 2017/2018 : de 3,8 à 3,5. Un taux d'encadrement plafond a été fixé à 600 % par l'ED, ainsi qu'un maximum à 9-10 thèses. Par ailleurs il convient de noter que six HDR n'encadrent aucune thèse.

La durée des thèses est très longue. Le tableau reprenant son évolution depuis 2013 indique une diminution régulière de 68,2 mois à 63,7 mois en 2018, avec une remontée en 2017 (67,1 mois). Les thèses financées ne sont pas soutenues dans des délais plus brefs. Le nombre d'abandons semble assez réduit (6 en 2017/2018), l'abandon étant constaté soit après déclaration du doctorant lui-même, soit après l'absence de réponse à trois courriers de relance au printemps.

Les comités de suivi individuels (CSI) sont obligatoires à partir de la deuxième année. Leur gestion repose sur les laboratoires qui transmettent les résultats à l'ED, mais leurs pratiques sont très hétérogènes comme l'a montré la discussion avec les doctorants. Ils comprennent deux membres. Dans certains laboratoires, ce sont les doctorants eux-mêmes qui sont chargés de constituer le comité, dans d'autres, les membres sont désignés après discussion avec le directeur de recherche (qui ne participe toutefois pas au CSI) ; certains ne comprennent que des membres du laboratoire tandis que d'autres comprennent un ou plusieurs membres extérieurs ; certains ne sont constitués que de spécialistes de la discipline, d'autres au contraire que de non-spécialistes, etc. L'ED impose toutefois qu'au moins un des membres soit HDR. Par ailleurs, si la majorité de ces CSI ne porte que sur les conditions de réalisation de la thèse, certains abordent le contenu scientifique. D'une manière générale, si les CSI sont bien perçus par les doctorants, le corps professoral fait preuve de beaucoup de réticences. Le comité souligne la non-conformité de ces CSI avec l'arrêté du 25 mai 2016.

Pour pouvoir soutenir leur thèse, les doctorants doivent avoir suivi 120 heures de formation, réparties en 3 « piliers » (insertion professionnelle, formation transversale, formation disciplinaire). Toutefois, l'ED ne propose pas d'offre de formation propre. Celle-ci repose sur les laboratoires en ce qui concerne les formations

disciplinaires, et le CED en ce qui concerne les formations transversales. D'ailleurs, selon les propos de la direction lors de la visite, le budget formation n'a pas été consommé cette année. De nombreux doctorants se sont plaints de l'inadéquation de l'offre de formation proposée par le CED, trop orientée selon eux en direction des sciences dites « dures ». Une seule formation spécifique a été proposée par l'ED (statistiques à l'usage des SHS). Par ailleurs, l'ED n'organise aucune manifestation du type « journée des doctorants » ou Doctoriales®. L'ED valide cependant les formations que les doctorants sont susceptibles de suivre en dehors de l'Université Grenoble Alpes, et les expériences professionnelles des doctorants salariés sont prises en compte. En outre, il n'est pas fait mention de « Portfolio du doctorant ».

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le suivi du parcours professionnel des docteurs relève du CED qui a créé un réseau *Alumni*. L'ED n'intervient pas si ce n'est pour diffuser un questionnaire lancé par le CED en direction des encadrants et des jeunes docteurs. Le nombre de répondants tourne autour de 40.

En matière d'insertion, selon le dossier statistique fourni, 20 % des docteurs sont titulaires de l'enseignement supérieur ou de la recherche, 9 disposent de contrats postdoctoraux et un seul est en recherche d'emploi.

En ce qui concerne l'analyse des données, l'ED considère que « l'estimation que l'on peut tirer de la situation professionnelle des docteurs SH (sciences humaines)-SHS est en outre globalisée et demanderait à être analysée discipline par discipline – ce que l'ED n'a pas les moyens de réaliser (...) ».

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le dossier d'autoévaluation fourni au Hcéres est assez mal composé et, surtout, manque de données précises. Les données statistiques sont très incomplètes et l'analyse qui en est faite très succincte.

Les faiblesses en ce qui concerne le manque de formations transversales organisées par l'ED sont bien identifiées. La direction a fait part au comité de son projet de développer quelques formations dans le cadre de l'ED : traitement statistique, cartographie, représentation graphique, initiation à divers logiciels, comparatisme. En revanche, l'absence de véritable politique de recrutement menée par l'ED tout comme l'absence de données statistiques précises et fiables afin de permettre d'affiner le pilotage de l'ED ne sont guère prises en compte.

Le projet évoque les conséquences de l'évolution institutionnelle de l'université et fait le constat du peu de marge de manœuvre laissée à l'ED, notamment à cause de la réduction des financements récurrents. Il fait ressortir un certain nombre de priorités telles que :

- mieux assurer le suivi du devenir des docteurs grâce à un nouveau questionnaire mis en place par le CED en concertation avec les ED ;
- améliorer la réunion d'accueil des nouveaux doctorants ;
- participer au projet de Maison du doctorat ;
- améliorer l'organisation et la gestion des CSI ;
- renforcer les liens avec les masters en proposant aux étudiants de deuxième année de master de s'impliquer dans des formations ou des colloques de doctorants.

APPRÉCIATION GLOBALE

Le dossier d'autoévaluation s'est révélé difficile à utiliser parce que mal construit et peu précis en ce qui concerne notamment les indications chiffrées. Le comité Hcéres a notamment été très surpris de ne pouvoir disposer d'aucune donnée précise concernant le budget global et sa ventilation en fonction des différents postes de dépenses.

D'une manière générale, l'ED peine à trouver sa place entre les UR et le CED. Son caractère est trop administratif, et son rôle trop modeste en matière de formation et d'encadrement. Il est vrai qu'elle ne dispose que d'une marge de manœuvre limitée : d'un côté le CED se réserve l'essentiel des crédits de formation et du personnel administratif, tandis que de l'autre, le corps professoral se montre très réticent envers ce qui pourrait être perçu comme une quelconque forme de contrôle, d'autant plus qu'au sein des laboratoires, les encadrants raisonnent plus en terme de thèse que de doctorat. L'ED a toutefois souvent tendance à se défausser sur les UR en ce qui concerne le recrutement et la formation, et sur le CED en ce qui concerne la

production de données statistiques, la formation transversale et le suivi des docteurs. Par ailleurs, l'ED souffre d'un manque d'identité.

- **Points forts**

- Bon retour des doctorants qui apprécient le soutien apporté par l'ED.
- Souci de valoriser la culture pluridisciplinaire de l'ED.

- **Points faibles**

- Équilibre insatisfaisant entre l'ED et les UR (hétérogénéité des pratiques concernant le CSI, modalités de recrutement, durée des thèses, politique de l'offre de formation, etc.)
- Données statistiques lacunaires et manque de précisions sur le pilotage budgétaire.
- Quasi-absence d'animation scientifique et de formation au sein de l'ED.
- Affirmation insuffisante de l'identité de l'ED qui reste largement de nature administrative.
- Durée trop longue des thèses pour les doctorants contractuels.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'ED devrait veiller à se donner les moyens de remplir pleinement l'ensemble des missions conférées par l'arrêté du 25 mai 2016, par exemple en homogénéisant les pratiques en matière de constitution et de fonctionnement des CSI, les modalités de recrutement, etc.

L'ED devrait s'attacher à réunir, analyser et exploiter un ensemble de données de pilotage plus précises et plus étendues. Il serait souhaitable qu'elle intensifie ses efforts en matière d'animation scientifique au-delà du soutien apporté par les laboratoires et le CED.

L'ED gagnerait à construire une réflexion en vue d'une meilleure affirmation de son identité (par exemple en travaillant sur les termes de son intitulé).

Elle devrait impérativement se donner les moyens de réduire la durée des thèses, notamment celles avec financement dédié.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les recommandations à l'attention de l'établissement sont les suivantes :

- Veiller à une répartition équitable des moyens matériels (locaux, personnels administratifs) entre le CED et les ED.
- Renforcer la place de l'ED dans l'expertise des contrats doctoraux sur appels à projets.
- Clarifier les perspectives d'évolutions institutionnelles sur le site au regard de ses incidences sur la politique doctorale.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Collège doctoral
Direction Administrative
Bâtiment Pluriel
701 rue de la piscine
38400 Saint-Martin-d'Hères
France

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Chrono : CED/NJ/ELR/2020_013
Affaire suivie par :
Emilie Le Risbé
+33 (0)4 76 82 40 20
emilie.le-risbe@univ-grenoble-alpes.fr

Objet : Réponse au rapport du comité d'évaluation de l'Ecole Doctorale n°454 Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire (ED SHPT) – Observations établissement

Monsieur le Directeur,

L'Université Grenoble Alpes (UGA) remercie le comité d'évaluation du travail effectué. Elle prend note des points à améliorer et veillera à ce qu'une démarche d'amélioration continue soit mise en place pour prendre en compte les avis du comité.

En particulier, l'UGA a pris conscience de l'importance des efforts à poursuivre afin de se mettre en conformité avec l'arrêté de 2016, de travailler à une meilleure harmonisation de traitements entre des doctorants concernant les procédures de recrutement et les CSI et de développer les formations disciplinaires spécifiques à l'ED.

L'UGA souhaite toutefois souligner que le rapport d'évaluation de l'école doctorale SHPT sous-tend une conception de l'articulation entre ED et CED différente de celle définie politiquement et mise en œuvre depuis une dizaine d'années sur le site de Grenoble

Le Collège doctoral de l'UGA a pour mission de fédérer les écoles doctorales et d'organiser la politique doctorale de l'établissement. Dans le cadre de l'article 1 de l'arrêté du 25 mai 2016, plusieurs missions ont été transférées au Collège doctoral par l'établissement, en accord avec les écoles doctorales. La politique doctorale du site sous tous ses aspects est ainsi discutée au sein du directoire (élargi), de la commission pédagogique et du Conseil du Collège, instances dans lesquelles les directeurs d'ED sont tous présents.

Il s'agit donc d'un fonctionnement collégial ne différenciant pas les écoles des différents domaines et se voulant transparent. Le budget du Collège doctoral, dans lequel est compris celui des ED, est présenté et approuvé au niveau de toutes les instances. Dans le fonctionnement du CED, sont reprises des dépenses de fonctionnement des ED (locaux, logiciels, ordinateurs, matériels, ...). Les ED bénéficient donc directement de 50% du budget du CED et décident librement de l'affectation de leur budget propre (24% de la masse totale). Elles ont également pu disposer de fonds IDEX importants (400 K€uros en 3 ans) destinés à soutenir la mobilité internationale et l'organisation d'écoles d'été.

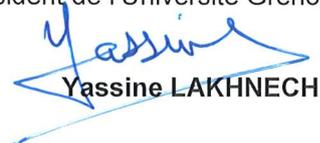
L'UGA s'étonne ainsi de trouver dans le rapport pour l'ED SHPT, des éléments de langage opposant ED et CED, tels que « CED joue un rôle prépondérant avec un périmètre très large L'ED ne dispose que d'une faible autonomie » ou « Il est vrai qu'elle (l'ED) ne dispose que d'une marge de manœuvre limitée ... le CED se réserve l'essentiel des crédits de formation et du personnel administratif... ». Certaines préconisations

comme « Veiller à une répartition équitable des moyens matériels (locaux, personnels administratifs) entre le CED et les ED » semblent relever d'une méconnaissance du modèle de fonctionnement actuel.

L'UGA s'engage à s'appropriier les conclusions du travail effectué par le comité dans le cadre de sa politique de développement d'un collège doctoral œuvrant au service des ED et de l'ensemble des doctorants du site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Président de l'Université Grenoble Alpes


Yassine LAKHNECH